

DECRET N° 2002-572 DU 31 DECEMBRE 2002

portant approbation du plan d'aménagement
de la berge ouest de la lagune et de la zone
administrative coloniale de Porto-Novo.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n°2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-509 du 30 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Vu** le décret du 29 septembre 1928 portant réglementation du domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique Occidentale Française ;
- Vu** le décret n° 69-155/MPTPPPT du 18 juin 1969 fixant les conditions approbation des plans d'aménagement ;
- Vu** le décret n° 89-112 du 24 mars 1989 portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin ;

Sur rapport du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 décembre 2002 ;

DECRETE :

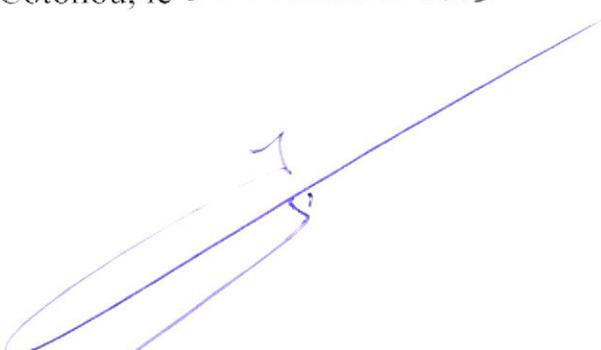
Article 1^{er} : Est approuvé le plan d'aménagement de la berge ouest de la lagune et de la zone administrative coloniale de Porto-Novo tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : L'approbation du plan d'aménagement vaut déclaration pour cause d'utilité publique des travaux et opérations qui y sont prévus pour le compte de l'Etat ou de la ville de Porto-Novo.

Article 3 : Le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2003

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement

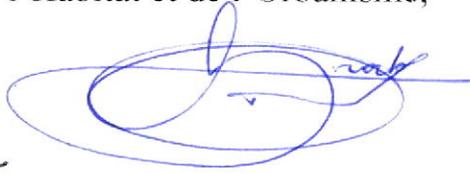


Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

le Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme,


Luc-Marie Constant GNACADJA

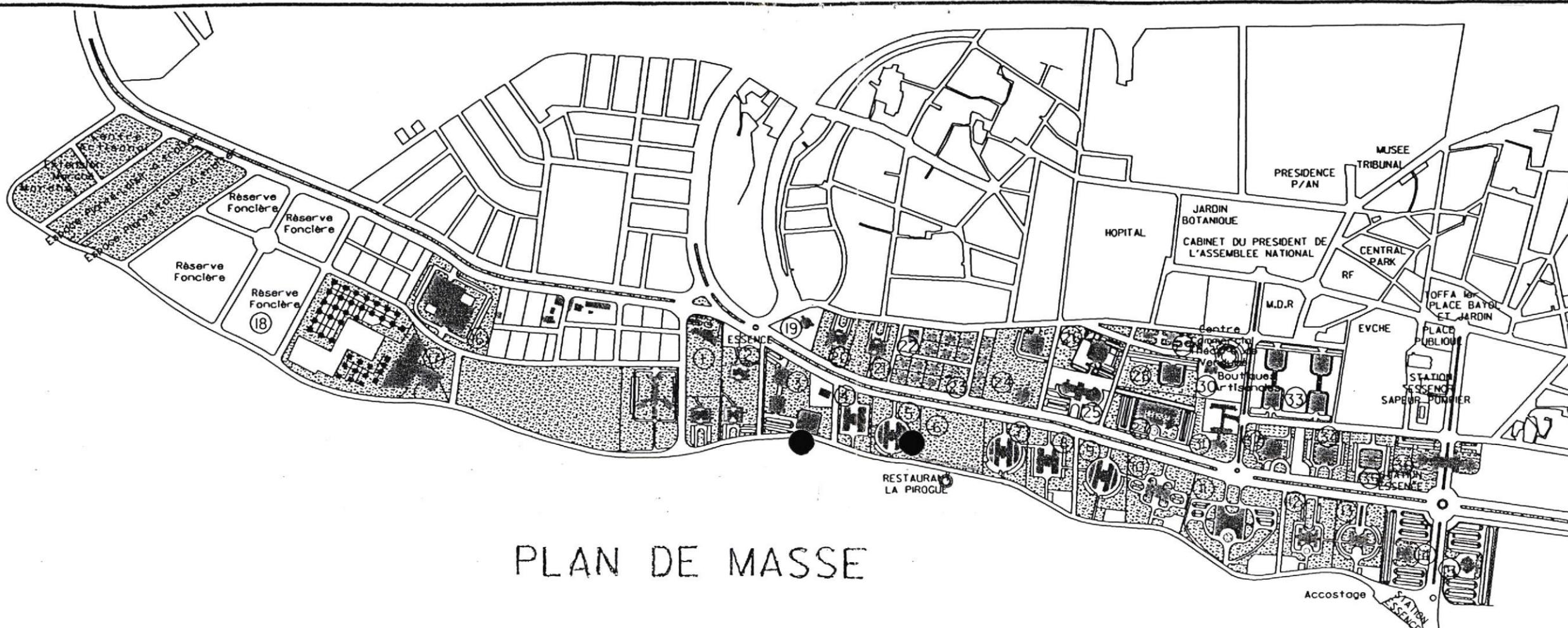
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme,


Joseph H. GNONLONFOUN.-

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la
Décentralisation,


Daniel T A W E M A.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4 MISD 4
MJLDH 4 MEMH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.



PLAN DE MASSE

ECHELLE : 1/1000

Legende

- | | |
|---|----------------------------|
| ① HOTEL | ⑳ Services Centraux |
| ② M.E.H.U | ㉑ M.M.E.H |
| ③ M.T.P.T | ㉒ Logements Administratifs |
| ④ M.J.L.D.H | ㉓ Logement Privé |
| ⑤ M.P.R.E.P.E | ㉔ M.E.N.R.S |
| ⑥ Jardin avec Jeux pour enfants | ㉕ M.F |
| ⑦ H.C.J | ㉖ Cour Suprême |
| ⑧ H.A.A.C | ㉗ Assemblée Nationale |
| ⑨ C.E.S | ㉘ M.C.C |
| ⑩ C.C | ㉙ Ecole des Conservateurs |
| ⑪ Présidence | ㉚ Complexe Muséal |
| ⑫ Secrétariat | ㉛ Hotel des Députés |
| ⑬ M.A.E.C | ㉜ M.J |
| ⑭ Salle de spectacle | ㉝ Les 3 Ministères |
| ⑮ Hotel 5 Etoiles | ㉞ M.S |
| ⑯ Habitat Résidentiel avec Super marché | ㉟ M.I.A.T |
| | ㊱ M.D |
| | ㊲ M.D.R |
| | ㊳ Gare routière |
| | ㊴ Logement de Fonction |

2	LES 2 GENIES BUREAU D'ETUDES	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE ET D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE <small>06 BP 1649-Tel:33-17-81/Fax33-27-40</small>		
GENIES	ARCHITECTES URBANISTES INGENIEURS	DOCUMENT N°		DATE